



Vivre chez mon ami sous-location ?

Par **alice47**, le **25/02/2010** à **07:56**

Bonjour,

J'emmenage très prochainement chez mon ami en région parisienne.

Le bail est à son nom car il a un CDI et moi je suis actuellement en recherche d'emploi.

Je voulais savoir comment faire au niveau administratif : en effet, si je préviens les impôts et autres, est-ce que je ne risque pas d'ennui du fait que mon nom n'apparaisse pas sur le bail ?

En gros, est-ce légal, ou vais-je être considérée comme de la sous-location ?

De plus, ma boîte interim me demande une quittance de loyer qui ne sera donc pas à mon nom. Idem pour les banques etc qui me demanderont des justificatifs de domicile.

Bref : Flou total !

Merci de votre aide